



IMMO DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS

SAS au capital de 4 224 207,00 Euros - RCS 528 754 997
Siège social : 28, rue des Arts - BP215 - 59002 LILLE Cedex

LILLE - ARTS

28, rue des Arts - BP215
59002 LILLE Cedex

Tél : 03 20 74 66 99 - Fax : 03 20 74 66 98

N° TVA intracommunautaire FR 44 528754997 - Carte professionnelle CPI 5906 2016 000 009 383 délivrée par la GRAND LILLE
Garantie : CEGC CEGC Tour Kupka 3 - TSA 39999 16 rue Hoche 9219 PUTEAUX
www.immodefrance-nord.com

PROCES VERBAL ASSEMBLEE DU 13/08/2018

Réf. Immeuble :
ASL LA PLACETTE

A rappeler impérativement
N/Réf. : 279/AG2678

LILLE CEDEX, le 13 août 2018.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13/08/2018 MEMBRES DE (L'AFULOU L'ASL) ASL LA PLACETTE 125 RUE DE RONCQ-59200 TOURCOING

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,
LE TREIZE AOUT A QUATORZE HEURES

Les membres de l'AFUL ou ASL se sont réunis en assemblée générale, sur convocation qui leur a été adressée par la Société IMMO DE FRANCE NORD par lettre recommandée avec accusé de réception, dans la salle sise SALLE DE REUNION DU 1ER ETAGE - 28 Rue des Arts - Ascenseur C - code 1110 F - 59000 LILLE afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Election du président de séance
- 2) Election du secrétaire de séance
- 3) Election du secrétaire du Trésorier
- 4) Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017
- 5) Désignation du (syndicat ou organe de contrôle fixé par les statuts)
- 6) Approbation du budget de l'exercice en cours du 01/01/2018 au 31/12/2018
- 7) Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2019 au 31/12/2019

La feuille de présence émargée par les membres présents ou leur mandataire soit 2 permet de constater que les membres représentant 321 tantièmes sur 386 sont présents ou valablement représentés, et que le quorum fixé par les statuts est atteint pour débiter l'Assemblée Générale.

La séance est ouverte à

Sont absents SA ESCAUT HABITAT (65)

Soit 1 membre(s) absents représentant 65 tantièmes.

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :

PREMIERE RESOLUTION : Election du président de séance

L'assemblée générale désigne M. DELFORGE (SIA HABITAT) en qualité de Président de séance.

Ont voté pour : 2 membres représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 321 tantièmes.

DEUXIEME RESOLUTION : Election du secrétaire de séance

L'assemblée générale désigne Mme VIROT, représentant le cabinet IMMO DE FRANCE NORD, en qualité de secrétaire de séance.

Ont voté pour : 2 membres représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 321 tantièmes.

TROISIEME RESOLUTION : Election du secrétaire du Trésorier

L'assemblée générale désigne M. AUBOURG (Cabinet SANDEVOIR) en qualité de trésorier.

Ont voté pour : 2 membres représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 386 tantièmes.

QUATRIEME RESOLUTION : Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de l'exercice clos du 01/01/2017 au 31/12/2017.

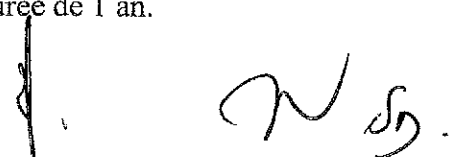
Ont voté pour : 2 membres représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 321 tantièmes.

Observation :

L'AG note qu'un projet de modification des statuts pourra être présenté à la prochaine Assemblée Générale afin de permettre une répartition des frais de portails et d'espaces verts différente. Une rétroactivité pourra être effectuée.

CINQUIEME RESOLUTION : Désignation du (syndicat ou organe de contrôle fixé par les statuts)

L'assemblée générale désigne, M. DELFORGE (SIA HABITAT) , en qualité de membre du (syndicat ou organe de contrôle fixé par les statuts), pour une durée de 1 an.



Ont voté pour : 2 membres représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 321 tantièmes.

SIXIEME RESOLUTION : Approbation du budget de l'exercice en cours du 01/01/2018 au 31/12/2018

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve le budget de l'exercice en cours du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2018, pour un montant de 12 500 € TTC.

Les charges sont appelées semestriellement.

Ont voté pour : 2 copropriétaires représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 321 tantièmes.

SEPTIEME RESOLUTION : Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2019 au 31/12/2019

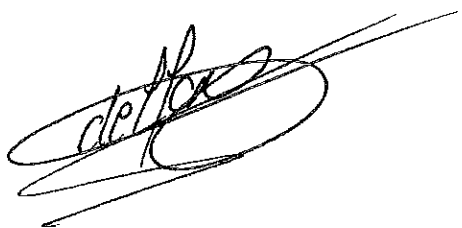
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation et nécessaires à la validité de la décision, approuve le budget prévisionnel de l'exercice du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2019, pour un montant de 12 500€ TTC.

Le budget est appelé par provisions égales au quart de son montant, exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Ont voté pour : 2 membres représentant 321 tantièmes
Cette résolution est adoptée, pour 321 tantièmes sur un total de 321 tantièmes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée
à 14^h50

Le président
M. DELFORGE



Le(s) scrutateur(s)
M. AUBOURG



Le secrétaire
Mme VIROT

